

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction des Monuments et Sites
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
C.C.N.- Rue du Progrès, 80, boîte 1
1035 BRUXELLES

V/Réf. : 2071-0022/18/2017-533 PR (DMS)
N/Réf. : JMB/XL-2.39/s.615
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur le Directeur,

Concerne : IXELLES. Place Eugène Flagey : bâtiment Flagey, anciennement I.N.R.
Placement d'un écran digital promotionnel sur l'auvent au-dessus de l'entrée place
Sainte-Croix.
Avis préalable.
Dossier traité par M Stephane Duquesne (DMS)

En réponse à votre lettre du 22 décembre, sous référence, reçue le 22 décembre 2017, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 10 janvier 2018.

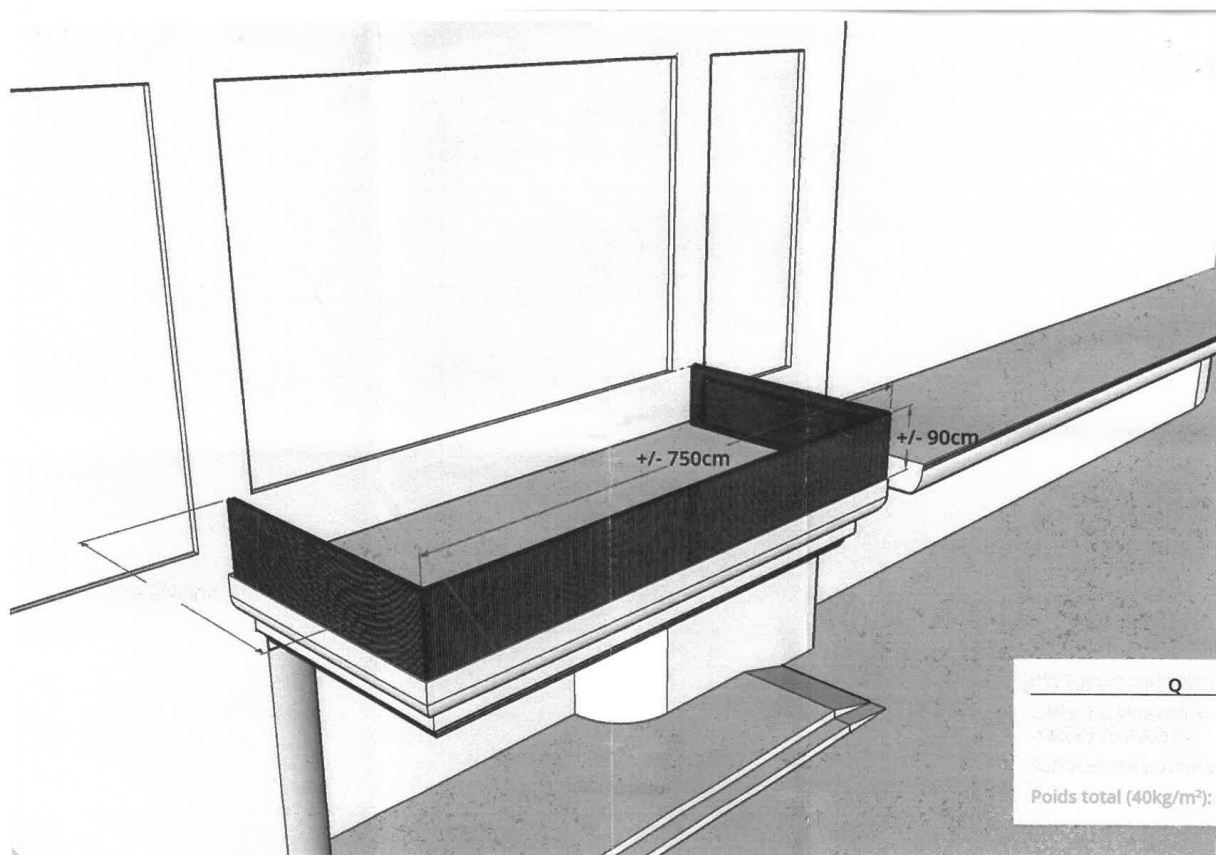
L'arrêté du Gouvernement de la Région de Bruxelles-Capitale du 28 avril 1994 classe comme monument les façades et toitures de l'ancien bâtiment de l'INR et de certains locaux intérieurs de ce bâtiment, à savoir l'entrée du personnel avec hall et cage d'escalier, l'entrée du public avec hall, vestiaires et escalier, les studios 1, 3 et 4, le salon du dirigeant, le bureau du directeur, en ce compris le mobilier et la décoration fixes de ces locaux.

La demande exprime le souhait de l'utilisateur culturel du bâtiment, l'asbl Flagey, de pouvoir disposer de plus de visibilité pour ses activités. Le demandeur n'ayant pas eu de réponses quant à ses demandes à la Commune pour pouvoir disposer d'un totem sur la place Sainte-Croix, le dispositif soumis à la CRMS pour avis préalable se compose d'écrans posés sur l'auvent en béton translucide de l'entrée côté place Sainte-Croix, réversibles et démontables (dimensions : 3,40 m latéral (2X), 7,50 m frontal et 90 cm de hauteur).

Pour rappel, la CRMS avait émis un avis défavorable en sa séance du 1^{er} décembre 2004 sur l'installation d'une enseigne lumineuse sur le même auvent : elle y pointait l'effet de porte-à-faux qui résultait de la localisation de l'enseigne à la lisière de l'auvent ainsi que l'encombrement visuel que l'enseigne générerait.

L'auvent en béton armé autoportant est de forme rectangulaire et est divisé en six compartiments percés de dalles translucides en verre, avec des bordures à encorbellement maintenues par des crochets en bronze.

Outre le fait que le projet soulève d'importantes questions en termes de stabilité (l'auvent n'a pas été conçu pour supporter le poids d'un dispositif aussi important, estimé à plusieurs centaines de kilos (env. 40 kg par m² d'écran, pour un total d'environ 14 m²), d'intégration des câblage, des points et méthodes d'ancrage et de l'accessibilité à l'auvent pour entretien et/ou démontage, la CRMS n'est pas favorable au choix de l'implantation. En effet, la CRMS estime que le bâtiment conçu par l'architecte Joseph Diongre dans un style moderniste volontairement dépouillé se suffit à lui-même, tant que sa lisibilité est suffisamment garantie. La CRMS souhaite préserver ce parti esthétique voulu par l'architecte. Le bâtiment constitue à lui seul un signal dans la ville et il n'y a pas lieu de l'utiliser comme support pour d'autres informations.



La CRMS n'approuve dès lors pas la proposition car elle ne contribue pas à la bonne conservation du bien classé, ni à sa valorisation. Elle suggère au demandeur d'explorer d'autres alternatives et d'envisager une localisation efficace sur le plan de la signalétique mais qui serait techniquement et visuellement moins préjudiciable d'un point de vue esthétique et patrimonial. Elle invite à réfléchir à des dispositifs mobiles, non fixés aux éléments classés et résolument réversibles : écran mobile à l'intérieur de l'édifice (derrière les baies vitrées de la façade, par exemple du rez-de-chaussée de la billetterie), utilisation du totem existant sur la place E. Flagey, projection sur le sol, ...

La CRMS se tient à la disposition du demandeur et de la DMS pour continuer à réfléchir à un dispositif qui réponde aux besoins tout en respectant au mieux le bâtiment protégé.

Restant à votre entière disposition pour tout renseignement complémentaire, nous vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués,

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président f.f.